



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
7 avril 2023

Délibération n° DCM23-04-13P7

**Finances - Budget annexe de la caserne de
gendarmerie - Affectation du résultat de
fonctionnement cumulé de l'exercice 2022**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle, M. Jean François
Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoins,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle
Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean
Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme, *Conseil-
lers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck
Rugani et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Michelle Guibal

A la fin de l'exercice 2022, la section de fonctionnement du budget annexe de la caserne de gendarmerie
dégage un excédent cumulé de 169 858,91 €.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 141 382,40 €.

En application des articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :
 - Recettes d'investissement, compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :
141 383 €,
 - Recettes de fonctionnement, compte OO2 « Excédent de fonctionnement reporté » :
28 475,91 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se
rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 5 avril
2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Recettes d'investissement, compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :
141 383 €,
- Recettes de fonctionnement, compte OO2 « Excédent de fonctionnement reporté » :
28 475,91 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE